



Signature d'un bail commercial

Par **Cin98800**, le **24/02/2020** à **16:43**

Bonjour, j'ai signée un bail commercial avec une sci, sur le bail il est inscrit que cette sci est représenté par Mr X, hors les initiales et la signature apposée est celle de la femme du gérant qui n'a aucun pouvoir selon les statuts de la sci, je précise que la mention "par procuration" ou "pour ordre" ne figure nul part sur ce document. Je voudrais savoir si je pouvais faire annuler ce bail car après usage il s'avère que lors de ma visite on m'avait indiqué que le parking était réservé aux commerces sauf que c'est un mensonge.

Par **DENIZE Cedric**, le **24/02/2020** à **20:13**

Bonjour,

A mon sens, il s'agit d'une nullité qui serait relative.

Cela signifie que seule la partie protégée (la société) peut soulever la nullité.

C'est la position habituelle de la Cour de cassation.

Bien à vous.

Cédric DENIZE